

Vol ou tentative de vol dans un supermarché

Par **Yasmine**, le **04/10/2015** à **15:34**

Bonjour,
si un homme entre dans un supermarché, met des boites dans son blouson et se dirige vers la caisse avec des bonbons pour donner le change, mais se fait interpeller par un vigile qui a vu son manège, s'agit-il d'un vol ou d'une tentative de vol ? Y-a-t-il commencement d'exécution ou non ?
Merci d'avance pour vos réponses :)

Par **Emillac**, le **04/10/2015** à **17:41**

Bonjour,
Ben, dans ce cas, à supposer que le type n'ait pas encore "passé le portillon", on peut dire que le vigile ne connaît pas son boulot. Parce que, normalement, on attend tranquillement, en le surveillant du coin de l'oeil, que le type ait passé la caisse sans payer ses bonbons et on l'alpague tout de suite après. Là, "*Bingo ! y a pas photo, la main dans le sac*" !
Donc, votre cas n'a pas grand sens...

Par **President**, le **07/10/2015** à **13:10**

Bonjour! je suis d'accord avec Emillac. Seulement, le comportement de l'homme semble prouver à quel point il y a INTENTION. Cependant, l'intention ne constitue nullement une tentative punissable!